





Le 12 mai 2010

## Communiqué de presse

L'Autorité des marchés financiers, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel ont pris acte de la décision de NYSE Euronext de dénoncer ses conventions avec les chambres de compensation LCH.Clearnet Ltd et LCH.Clearnet SA et d'offrir des services de compensation par contrepartie centrale à Londres et à Paris, à l'expiration des délais de préavis.

Elles rappellent que les chambres de compensation jouent un rôle fondamental pour la stabilité financière. Il est donc essentiel que dans le cadre d'un dialogue continu, NYSE Euronext et le groupe LCH.Clearnet prennent toutes les dispositions nécessaires pour assurer la continuité et la stabilité de l'ensemble des opérations compensées.

L'Autorité des marchés financiers, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel notent avec intérêt l'attention que NYSE Euronext s'engage à porter aux intérêts de ses clients, et dans cet esprit, l'ouverture manifestée à l'égard des propositions que pourrait lui faire, le cas échéant, le groupe LCH.Clearnet.

Dans ce contexte, l'Autorité des marchés financiers, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel seront particulièrement vigilantes à la poursuite du développement des services de compensation offerts à Paris par LCH. Clearnet SA sur d'autres segments que les marchés de NYSE Euronext, en particulier la compensation des dérivés de crédit, conformément à l'objectif fixé par le G20 et par le Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne (ECOFIN).

L'Autorité des marchés financiers, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel évalueront le moment venu, avec l'ensemble des régulateurs européens concernés, tout nouveau projet de compensation par contrepartie centrale en veillant au respect des normes européennes et nationales applicables qui assurent un haut niveau de sécurité des opérations. Elles rappellent leur attachement à la compensation en zone euro des opérations en euros effectuées sur des marchés d'importance systémique.

## **Contact presse:**

Service de la communication de l'AMF - 01 53 45 60 29 Service de presse de la Banque de France - 01 42 92 39 00